

VITICULTURE



CQP AGENT VITI



CONTACT

MFR TRIAC LAUTRAIT

16 route de Cognac – Lautrait
16200 TRIAC LAUTRAIT
Tel : 05 45 35 37 71
mfr.triac-lautrait@mfr.asso.fr

SIRET : 337 780 746 00018
N° Activité : 54 16 00688 16

La MFR-CFA de Triac-Lautrait est un établissement privé associatif de l'économie sociale et solidaire, sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture.



triac-lautrait.mfr.fr

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
A TRIAC LAUTRAIT

CQP AGENT VITICOLE

Formation pour **Adultes**
RNCP 40852

OBJECTIFS

- Le CQP Agent viticole est un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par le RNCP de la branche professionnelle agricole et plus particulièrement par la filière viti-vinicole.
- Il répond aux besoins en main d'œuvre qualifiée au sein des exploitations en recherche de performance, confrontées aux enjeux de qualité, de maîtrise des nouveaux outils et des bonnes pratiques environnementales.

DÉBOUCHÉS

- A l'issue de cette formation vous deviendrez un ouvrier polyvalent qui, de façon autonome participera aux travaux manuels et mécanisés de la vigne.

COMPETENCES DÉVELOPPÉES

- Travailler sur l'établissement et l'entretien du cep de vigne lors des travaux de taille hivernale et pendant la période végétative.
- Préparer, atteler, régler et conduire les outils de travail en toute sécurité.
- Préparer les sols en respectant la sécurité, le matériel et l'environnement.
- Intervenir sur le feuillage avec la faucilleuse.
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques, la fertilisation et le désherbage chimique en respectant les consignes de sécurité, les précautions d'emploi et l'environnement.
- Travailler au chai pendant la vinification.

DATES

- Prochaine entrée en formation
Novembre 2026



PUBLIC CONCERNÉ , CONDITIONS D'ACCÈS

La formation s'adresse aux salariés et demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation (prise en charge par l'OPCO).



La MFR dispose d'un référent handicap, nous consulter pour adapter votre parcours

VITICULTURE



**TAUX DE
SATISFACTION**

100%
2026

TAUX DE RÉUSSITE 2026

79% ont totalement validé
la formation

21% ont partiellement
validé la formation

VALIDATION

**Cette qualification est délivrée
par un jury de professionnels
selon 3 modalités :**

- Au terme d'un parcours complet de formation validé par des évaluations en situation réelle ou reconstituée (jury régional d'évaluation)
- Par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier de 3 années d'activité en rapport avec le CQP
- En combinant VAE et parcours de formation (dispositif OCAPAT « Action spécifique »)

RESPONSABLE DE FORMATION

Régis NARFIT

05 45 35 37 71

mfr.triac-lautrait@mfr.asso.fr

*Sous réserve de modification en cours d'année
V250926*



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



CQP AGENT VITI



**Formation par alternance
A TRIAC LAUTRAIT**

Formation pour **Adultes**

LA FORMATION

- La formation se déroule **sur 15 mois** avec des périodes en centre de formation et des périodes en entreprises viticoles.
- 80% de la formation se déroule sur le terrain en phase pratique.

4



BLOCS DE COMPÉTENCES

1

TRAVAUX MANUELS

Opérations de mise en place et d'entretien de la vigne, taille, palissage, travaux en vert.
Lutte contre le dépérissement.

2

TRAVAUX MÉCANISÉS

Opérations mécanisées, intercep, cultivateurs, fertilisation, faucillage, traitements phytopharmaceutiques.

3

MAINTENANCE

Opérations d'entretien courant du matériel, vidanges, graissages, gestion atelier.

4

OPÉRATION DE VINIFICATION

Opérations de traitement du raisin, gestion des matériels, fermentations, nettoyage et hygiène des matériels et installations. Sécurité au chai.

**Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une
attestation délivrée par la CPNE agricole.**

La durée de validité d'un bloc est illimitée.

*Ainsi le CQP peut être validé partiellement ou en totalité
(4 blocs)*

MODALITES DE FINANCEMENT

- **Pour les salariés :**
La préparation du CQP (formation et VAE) peut être prise en charge par OCAPAT dans le cadre du plan de développement des compétences ou du contrat de professionnalisation.
- **Pour les demandeurs d'emploi :**
Se renseigner auprès de France Travail.